

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mai 2019

---

**JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 35

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Lurton, M. Straumann, M. Descoeur et M. Viala

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« six mois puis »

les mots :

« entre six mois et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'apporter de la souplesse au calendrier qui serait imposé au conseil départemental, en ramenant de 2 à 1 le nombre d'entretiens à organiser après la sortie du dispositif et en laissant au conseil départemental un semestre pour organiser cet entretien plutôt que de le placer à une date anniversaire.